

## Vœux de l'Ordre 2017

### Discours de Michel Baussier Président d'Honneur du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires Mardi 3 janvier 2017

D'une année à l'autre, d'un mandat à l'autre

Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis,

L'an passé, lors de cette cérémonie ordinaire des vœux, je vous avais dit que j'officialisais pour la dernière fois. C'était sans compter sur la volonté de mon successeur, lequel en effet a souhaité faire de cette réunion un moment symbolique de passage de relais, de partage entre l'ancien président de l'Ordre et le nouveau.

Avant que notre président du Conseil national, mon ami Jacques Guérin, ne vous présente ses projets et ses vœux, il m'échoit ainsi la mission de jeter un rapide regard rétrospectif, non seulement sur le bilan de l'année écoulée mais aussi et d'abord sur la précédente mandature.

Immédiatement après son élection en décembre 2010, l'équipe que j'ai eu l'honneur de présider avait connu, de façon amusante avec le recul, un baptême du feu avec ce qu'on a pu appeler le bogue de l'appel de cotisation 2011 : des confrères, dont nous ignorions le nombre exact recevaient un appel de cotisation qui n'était pas le leur. La trésorière, la secrétaire générale et le président, tout juste élus, avaient passé leurs fêtes de fin d'année à tenter de colmater l'impact psychologique désastreux des fautes de la société chargée de l'édition et de l'envoi de cet appel de cotisation obligatoire et du fameux caducée associé. Ce caducée, dans l'esprit de beaucoup de confrères, c'est bien connu, est la seule contrepartie, chèrement payée, de leur dîme ordinaire. Il nous fallait, de surcroît, dans le même temps, en finir avec tous les soubresauts de la fameuse affaire de la cotisation société. Pour le tout nouveau président

que j'étais, succéder à Christian RONDEAU s'annonçait de toute manière difficile et le mandat ne s'engageait donc pas sous les meilleurs auspices...

A toute chose malheur est bon. On peut y voir en effet le point de départ d'une refonte en profondeur de l'administration interne et de la gestion de notre Ordre, pratiquement inconnue de tous mais assez radicale cependant. L'apaisement rapidement réussi a débouché sans complaisance sur un programme d'audits des services de l'Ordre, sur une ferme volonté de cohérence administrative et financière entre les Conseils régionaux et le Conseil national, sur des travaux de modernisation des locaux, sur une gestion immobilière nouvelle, sur des placements nouveaux, sur le recentrage de l'Ordre sur ses seules missions, sur la création d'un fonds social pour les confrères en difficulté et plus récemment sur la création d'une Unité économique et sociale pour une cohérence toujours plus grande de la gestion des personnels de chacun des conseils régionaux et national. L'Ordre est ainsi géré aujourd'hui, je dirais, en bonne mère de famille... En mère moderne, inventive, investisseuse et bâtisseuse.

Dans le même temps, ces toutes dernières années le Conseil national et les Conseils régionaux, pour qui le rôle administratif s'est imposé comme rôle princeps, renforcent progressivement leurs procédures administratives de tenue du tableau de l'Ordre, dans le scrupuleux respect des exigences de la CNIL. Après audit, la refonte des systèmes d'information du Conseil national s'est imposée. Un informaticien a été recruté, le logiciel ORDRE VETO est monté en puissance, préparant la possibilité de tenir, au-delà du périmètre ordinal, l'Observatoire démographique national de la profession vétérinaire et d'aboutir ainsi récemment à la publication du premier Atlas démographique de la profession vétérinaire. La direction des affaires juridiques a également été renforcée et on peut qualifier aujourd'hui son activité d'intense.

Ce même mandat avait commencé avec la création d'une direction de la communication. On ne compte plus dans ce domaine les innovations. Elles concernent le site ordinal, entièrement refondu, la Revue de l'Ordre, les lettres électroniques mensuelles et les informations sous forme de flash, les réunions, les conférences de presse, les congrès et colloques, l'institution de la présente

cérémonie annuelle... En dresser la liste serait trop long. On a créé un prix de l'Ordre, un Trophée de l'Ordre. Le service de communication de l'Ordre, très ouvert aux organisations professionnelles vétérinaires, a même organisé des séances de « mediatraining » pour les vétérinaires intervenant dans les médias. L'activité de communication et de relation, tant interne à l'Ordre qu'externe, ainsi que les missions de représentation, déjà bien développées sous la présidence précédente, se sont encore notablement accrues, au plan national, en Europe et à l'étranger. Le mandat avait commencé l'année de la célébration du 250<sup>ème</sup> anniversaire de la profession qui a conduit vos serviteurs à accompagner l'événement, à point de départ français, jusqu'à Rabat, Mexico, Montréal et au Cap.

Puisque l'on évoque l'activité internationale du Conseil national, c'est le moment de rappeler sa participation à l'Association mondiale vétérinaire (WVA) : il y représente la France. Des élus du Conseil national y jouent un rôle actif, dans les domaines respectifs de la pharmacie et de la formation continue. Citons aussi sa participation active aux travaux de la Fédération vétérinaire européenne (FVE), dont la présidence a précisément été française pendant quatre ans avec notre confrère Christophe BUHOT. Rappelons simplement la tenue de l'assemblée générale de printemps de la FVE à Biarritz en 2014. Le secrétaire général du Conseil national anime au sein de la FVE le groupe des organismes statutaires vétérinaires. Tel autre élu qui se reconnaîtra a beaucoup travaillé, à la demande du Président BUHOT, au groupe ESCO sur la classification des aptitudes, compétences, certifications et professions, institué par la Commission européenne. Nous avons également répondu positivement à la demande de la DGER pour une mission dénommée BRAFAGRI à Sao Paulo en 2011, portant sur les enseignements supérieurs agronomiques et vétérinaires. Après avoir contribué à la tenue du premier colloque du comité de liaison des ordres vétérinaires francophones, alors informel, en 2015 à Tunis, nous l'avons formellement créé en 2016 avec nos amis Tunisiens et Belges. Sa présidence est pour le moment assumée par l'Ordre de France. Enfin et surtout l'Ordre a toujours répondu présent à l'appel de l'OIE quand il s'est agi d'aller exposer l'expérience française des organismes statutaires vétérinaires au Mali, au Kazakhstan, lors d'assemblées régionales ; au Brésil lors d'une Conférence

mondiale ou bien en Fédération de Russie dans le cadre d'un jumelage. Ajoutons qu'à la demande du gouvernement de La Nouvelle Calédonie une délégation ordinaire s'est rendue à Nouméa pour une mission d'expertise de projets de textes en 2015.

Si l'on veut venir à ce qui concerne plus directement nos confrères praticiens, je me dois de rappeler d'abord la participation très active pendant tout le premier semestre de 2011 au comité à haut niveau institué en janvier 2011 par le ministre en charge de l'Agriculture et chargé de réfléchir aux études vétérinaires, notamment à l'animation du groupe sur la modernisation du contenu. Les travaux avaient amené vingt-six propositions pour un plan de modernisation de la formation initiale vétérinaire française présentées au ministre en septembre 2011. L'intérêt de l'Ordre pour la formation du vétérinaire a eu l'occasion de se manifester depuis en diverses circonstances : accueil des nouveaux étudiants vétérinaires (de façon symbolique leur premier stéthoscope leur est offert par l'Ordre), contribution aux enseignements de législation vétérinaire, participation à la réécriture du référentiel de formation, participation active à la mise en œuvre des stages tutorés, réflexions sur les formations post-universitaires en forme d'internats... Sur le projet d'ouverture d'une cinquième école vétérinaire française, l'Ordre, consulté, s'était clairement exprimé. Le Conseil national participe toujours assidument aux travaux du Conseil national de la spécialisation vétérinaire. Surtout il joue un rôle de premier plan dans la formation continue en présidant le Comité de la formation continue vétérinaire (CFCV) qui résulte lui-même de l'évolution, à laquelle il a fortement œuvré, du Conseil national vétérinaire de la formation continue et complémentaire (CNVFCC).

Il y a six ans, un mois après la prise de fonction du nouveau Conseil, mais quelques mois après d'âpres négociations avec les organisations agricoles, une ordonnance définissait l'acte vétérinaire, redéfinissait les conditions du monopole d'exercice, accroissant notablement la sévérité des peines en cas d'exercice illégal et définissait, notamment à travers des textes d'application, les conditions dans lesquelles certains actes pouvaient être réalisés par des personnes n'ayant pas la qualité de vétérinaire. Quelques mois plus tard, une ordonnance introduisait des dérogations nouvelles pour certains actes de

dentisterie équine et surtout pour les actes d'ostéopathie animale. Le code rural a plus récemment été modifié pour introduire l'activité des techniciens sanitaires apicoles. Les textes d'application pour les éleveurs et les techniciens agricoles ont été pris rapidement, ceux pour les techniciens dentaires viennent de paraître et il semble que la publication de ceux concernant les personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale soit plus proche que jamais d'une « éclosion » qui n'a été permise que par l'engagement de l'Ordre d'assumer le contrôle de compétence des personnes concernées, ce qui ne sera pas une mince entreprise. Mais vous l'avez compris, l'Ordre des vétérinaires n'a pas peur ! D'aucuns le diront téméraire. Sur le registre de l'acte vétérinaire, c'est surtout sa prise de position concernant les actes et l'exercice de la biologie vétérinaire qui a provoqué le plus de troubles dans les esprits, notamment en 2016. Celle-ci ne résulte pourtant que de la lecture des lois. Du pain sur la planche de l'équipe ordinaire aujourd'hui en fonction.

Inutile de rappeler combien l'Ordre a pris part, comme les autres organisations professionnelles vétérinaires, à l'évolution dans la loi et dans la réglementation, du vétérinaire sanitaire. Tout cela aussi s'est passé au cours de cette mandature.

Je crois surtout que les esprits ont beaucoup été marqués ces toutes dernières années par les débats sur la pharmacie vétérinaire, sur le couplage ou le découplage de la prescription et de la délivrance des médicaments vétérinaires qui se sont eux-mêmes articulés, de façon parfois instrumentalisée et maligne, sur les travaux et débats relatifs à l'antibio-résistance. Sans parler de ses réponses tantôt aux investigations de la DGCCRF, tantôt à celles de l'Autorité de la Concurrence, l'Ordre a été maintes fois acteur dans ce domaine. D'abord dans le cadre d'une mission confiée par le ministre fin 2012 sur la fameuse mesure 29 du plan de lutte contre l'antibio-résistance au sujet des relations contractuelles entre les industriels et les distributeurs en gros. Il a rendu un rapport dont il peut constater qu'une grande partie de ses propositions ont été reprises deux ans plus tard dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt. Il a pris l'initiative de constituer un groupe de réflexion sur l'éthique du prescripteur. Il a pris l'initiative de trente et une réunions au cours de l'année 2012 réparties dans les vingt régions ordinaires de

France avec les vétérinaires. J'ai personnellement participé à chacune de ces rencontres avec les confrères, dans le cadre d'un véritable tour de France du médicament avec mon confrère Pierre BROUILLET qui était membre du Conseil à l'époque. C'est à la fin de cette même année 2012 qu'avec le Président Alain DELGUTTE, du Conseil central A de l'Ordre national des pharmaciens, nous avons signé une déclaration commune qui a, je crois, marqué aussi les esprits. Avec l'Ordre des pharmaciens nous avons institué le principe de rencontres régulières, nous avons même mis en pratique des formations communes aux pharmaciens et aux vétérinaires pour les responsabilités au sein des commissions régionales de la pharmacie vétérinaire. L'Ordre s'est par ailleurs très fortement engagé pour répondre à la mission interministérielle sur la même mesure 29 au début de l'année 2013, notamment sur la question du couplage de la prescription et de la délivrance des médicaments vétérinaires. L'Ordre national des vétérinaires s'est pleinement engagé dans la réussite du plan ECOANTIBIO 2017. Cela a été remarqué jusque par la Commission européenne qui l'a présélectionné pour un prix dont le lauréat sera connu début février. L'Ordre s'est toujours montré disponible pour un bilan et une amélioration du dispositif institué en 2007 sur la prescription et la délivrance des médicaments vétérinaires. Dans ce domaine, les actions sont en réalité innombrables et je n'ai rappelé que les plus significatives.

Pendant que les débats sur le médicament vétérinaire et ceux sur la lutte contre l'antibio-résistance déchaînaient les passions, silencieusement et avec retard la France achevait de transposer la directive services en ce qui concernait la question des sociétés d'exercice et notamment celle de leur financiarisation. Que d'activité déployée en 2012, année de toutes les énergies rassemblées par votre serviteur ! Je pense aux nombreux échanges, parfois âpres, avec les inspecteurs généraux des finances de Bercy, qui trouvèrent finalement solution dans la fameuse loi DDADUE, pour les vétérinaires à travers l'article L.241-17 du code rural et de la pêche maritime. Je vous le confie aujourd'hui, ce furent mes plus gros efforts et mes plus grandes insomnies, mes pires moments. Pour autant la question de l'influence des capitaux externes sur les sociétés d'exercice, qui pose le problème de l'indépendance du professionnel, resurgit toujours à toute occasion...

Je ne peux pas passer sous silence l'importante action sociale de l'Ordre qui est très nettement montée en puissance au cours de ces dernières années, en particulier depuis trois ans. Elle concerne des confrères en difficulté, parfois aussi des étudiants sur indication des directeurs de nos écoles. La mise en place de ce dispositif est le fruit à la fois d'une organisation régionale et de la création de formations à l'écoute. Je voudrais ajouter à cela la démarche réussie de notre ordre professionnel pour faire accéder les vétérinaires qui le souhaitent au dispositif institué par une circulaire de juillet 2013 du ministère de l'Intérieur concernant la sécurité des professions de santé exposées. Il semble que ce ne soit plus de nos jours de vaines considérations.

Bien sûr l'événement-phare de cette période est pour moi la réforme législative de l'institution ordinaire à travers la loi d'avenir précédemment évoquée et une habilitation du gouvernement à légiférer par ordonnance. Cette réforme a été publiée au JO en août 2015. Les textes d'application ont maintenant, on peut dire, un an de retard. Jusqu'à maintenant ce retard n'avait pas que des inconvénients, il permettait de préparer certaines transitions. Maintenant toutefois la marge de sécurité a pratiquement disparu... Cette ordonnance avait été précédée de la publication en mars 2015 d'un nouveau code de déontologie qui a incontestablement apporté des changements perçus comme novateurs et modernes. Une déontologie pour une relation plus juste et plus équilibrée entre le vétérinaire et son donneur d'ordre, une déontologie à la fois ouverte - avec par exemple la libéralisation de la communication - et exigeante - par exemple sur l'emploi des titres, sur l'information, sur la transparence. Elle s'accompagne, avec l'arrêté sur les cahiers des charges des établissements de soins, d'exigences accrues de compétences, en termes de formation spécialisée dans certains cas, de formation continue dans tous les cas.

On peut dire aussi que la modernisation de l'Ordre avait démarré dès l'institution par voie réglementaire du vote électronique, mis en œuvre pour la première fois en 2014. Elle avait démarré aussi dès la mise en œuvre plus soutenue de la formation des élus ordinaires, dès le recrutement dans l'équipe d'une ingénieure en charge d'un tel dispositif. En tout cas la réforme, quand elle sera complètement déployée, outre le fait qu'elle donnera davantage de force aux actions ordinaires, devrait mieux dissocier les actions administratives

des actions juridictionnelles, elle contribuera aussi à plus de cohérence entre les divers conseils régionaux et le conseil national. Elle s'accompagnera d'une montée en puissance des modes de résolution alternative, notamment amiable, des différends. Bien que non sollicitée, la médiation de la consommation, qui se surajoute à ces processus et qui est d'ores et déjà en place depuis 2016, s'inscrit, somme toute, dans cette démarche globale.

La réforme ordinaire du volet juridictionnel disciplinaire avait en quelque sorte été aiguillonnée par les questions prioritaires de constitutionnalité auxquelles nous n'avons pas échappé et qui avaient paralysé l'activité des chambres de discipline pendant plus de six mois en 2011.

La réforme a introduit explicitement dans la loi la possibilité pour l'Ordre de participer à toute action dont l'objet est d'améliorer la santé publique vétérinaire et le bien-être animal. Au cours de mon mandat de président l'Ordre avait anticipé et s'était préparé à ces deux types d'action en forme d'engagement. Ce fut clairement le cas dans la lutte contre l'antibio-résistance. C'est toujours le cas sur le concept d'une seule santé. A cet égard le Conseil national de l'Ordre des Médecins (CNOM) et le CNOV ont engagé des rapprochements en vue d'enrichissement mutuel.

Toutefois l'engagement a été sans doute plus marquant encore sur le registre de l'éthique de la relation entre les hommes et les animaux, sur celui du bien-être animal, avec notamment l'organisation d'un premier colloque de l'Ordre des vétérinaires sur l'expertise du vétérinaire en matière de bien-être animal. Il y a eu des prises de position maintenant bien connues sur l'abattoir, plus récemment sur la corrida. La voie est tracée et l'Ordre, en dehors de ses missions institutionnelles premières, exerce donc clairement aussi une représentation de la profession de vétérinaire.

Si l'on veut, pour finir, balayer plus spécifiquement du regard l'année écoulée, je dirais simplement que pour l'Ordre les grands sujets d'intérêt en 2016 ont été :

-en ce qui concerne la formation du vétérinaire, la réécriture du référentiel de diplôme des vétérinaires, les stages tutorés ;



-en matière de santé publique, le plan ECOANTIBIO, les premières satisfactions de la profession en termes de résultats, le sujet brûlant et difficile de la colistine ;

-pour ce qui est de l'exercice professionnel, la libre prestation de services, le maillage vétérinaire des territoires ruraux, l'accès aux données de l'élevage, la biologie vétérinaire ou plutôt les laboratoires d'analyses vétérinaires privés, la financiarisation de la profession, l'apiculture, la physiothérapie, les actes de commerce accessoires du vétérinaire praticien, mais aussi le sujet de l'accès du vétérinaire à la kétamine, le règlement européen sur le médicament vétérinaire ;

-l'écriture de la partie réglementaire de la réforme ordinaire dont la publication devient maintenant urgente.

J'aurais fait, comme je l'avais souhaité, le plus court mandat depuis l'institution républicaine de l'Ordre des vétérinaires en 1947 : six ans, soit deux mandats de trois ans. Jacques, mon successeur, est en effet le septième président d'un ordre professionnel qui va célébrer son soixante-dixième anniversaire cette année. On déduit aisément la moyenne et on peut mesurer ainsi la stabilité de l'institution que je suis en quelque sorte le premier à avoir légèrement bousculée en accélérant à cet instant le renouvellement.

Cette évocation des actions que nous avons partagées, en ce qui me concerne au cours de mes trente années d'engagement pour mon ordre professionnel dont six années à sa présidence nationale, me donne l'occasion de remercier de leur soutien les ministres de tutelle, celui en charge de l'Agriculture notamment, je veux nommer spécialement Monsieur Stéphane Le FOLL, pour son écoute et sa confiance. Je remercie son Cabinet, ses services, la Direction générale de l'Alimentation, la Direction générale de l'Enseignement et de la recherche, tous mes interlocuteurs à quelque niveau qu'ils soient. Mes remerciements s'adressent aussi, pour les autres ministères, à la Direction générale de la Santé, à la Direction générale des Entreprises, à la Direction

générale de la Consommation, de la Concurrence et de la répression des fraudes.

Mes remerciements concernent également les agences, en particulier celle du médicament vétérinaire (ANMV).

Merci à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Merci aux directeurs des écoles nationales vétérinaires de France, aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants.

Merci à toutes les organisations professionnelles vétérinaires et à leurs représentants et dirigeants, qu'il s'agisse des organisations syndicales ou bien des organisations techniques ; merci aux vétérinaires des Armées ; aux présidents successifs de notre Caisse de retraite ; à ceux de l'Académie vétérinaire.

Merci à tous mes collègues présidents et représentants des autres ordres professionnels, réunis au sein du CLIO, ainsi qu'aux présidents des ordres vétérinaires francophones.

Merci à tous les partenaires de la profession : organisations professionnelles agricoles (syndicales, consulaires, techniques), Syndicat de l'Industrie du médicament vétérinaire (SIMV), fondations et associations de protection animale.

Mes pensées reconnaissantes vont aussi aux magistrats de l'ordre judiciaire présidant les chambres régionales et la chambre supérieure de discipline sans oublier les Conseillers d'Etat avec lesquels il m'a été donné d'échanger.

Par-dessus tout je remercie tous les vétérinaires de notre pays, pour l'honneur qu'ils m'ont fait et le plaisir qu'ils m'ont donné de mettre ma passion vétérinaire, ma passion de vétérinaire pour la vie, qui en réalité me tient au corps depuis près de soixante ans, au service de chacune et chacun et de toutes et tous.

Bien sûr mes pensées confraternelles et amicales concernent les élus de l'Ordre, avec lesquels j'ai travaillé en proximité, ceux des conseils régionaux et

du Conseil national. Mes remerciements les plus cordiaux vont à toutes les équipes administratives des conseils régionaux et du Conseil national. Je tiens également à remercier nos avocats pour leurs conseils et leurs actions.

Je souffre simplement en cet instant de ne pouvoir remercier chacun personnellement. Chacun se reconnaîtra.

Vous me permettez de faire une petite exception pour ceux qui m'ont entouré au cours de ces six années au sein du Conseil national, qui pour moi sont devenus comme des frères et des sœurs, car je veux en effet les citer, chacun par son prénom : Dona, Jean-Pierre et Pierre de fin 2010 à fin 2013, Corinne, Eric et Yves de 2013 à 2016, Jacques, Denis, Marc, Janine, Ghislaine, Michel, Pascal et Bruno de 2010 à 2016. J'ajoute Jean-Marc et François, nouvellement élus mais qui m'étaient déjà bien proches.

Une nouvelle équipe est constituée, il est temps de passer la parole et plus largement le relais à son nouveau président, Jacques Guérin.

Je vous remercie tous, Mes Amis, de toute la force et la sincérité de mon âme et de mon cœur.

**Michel BAUSSIER**